

MASSART, Françoise et ROOSENS, Claude (sous la direction de).
Francophonie, CEE et droits fondamentaux. Bruxelles,
Etablissement Emile Bruylant-Academia, Coll. « Echanges
francophones, no. 1 », 1990, 226p.

Michel Houndjahoué

Volume 23, Number 2, 1992

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/703017ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/703017ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Houndjahoué, M. (1992). Review of [MASSART, Françoise et ROOSENS, Claude (sous la direction de). *Francophonie, CEE et droits fondamentaux*. Bruxelles, Etablissement Emile Bruylant-Academia, Coll. « Echanges francophones, no. 1 », 1990, 226p.] *Études internationales*, 23(2), 461–462.
<https://doi.org/10.7202/703017ar>

La quatrième rubrique consiste dans une présentation de la pratique canadienne en matière de droit international public. On trouve également dans l'Annuaire une rubrique réservée à des commentaires d'ouvrages, et enfin un index analytique particulièrement utile vu l'importance de l'Annuaire.

Michel BÉLANGER

*Faculté de Droit, Sciences sociales
et Sciences politiques
Université de Bordeaux*

MASSART, Françoise et ROSENS, Claude (sous la direction de). *Francophonie, CEE et droits fondamentaux*. Bruxelles, Établissement Émile Bruylant-Academia, Coll. «Échanges francophones, no. 1», 1990, 226p.

L'Universalité des droits de l'homme est le thème analysé par Robert Badinter et Georges-Henri Dumont dans la première partie. Robert Badinter fait remarquer qu'il règne à l'égard des droits de l'homme une sorte d'œcuménisme, exception faite de certains rares pays comme l'Iran et l'Afrique du Sud. Mais la majorité des pays tout en soutenant les droits de l'homme ont des réserves. Ainsi par exemple, seulement 87 États ont à ce jour adhéré et ratifié le pacte fondamental de 1966 sur les droits civils et politiques. En outre, «l'une des grandes causes des droits de l'homme aujourd'hui ce sont les droits de la femme» soutient l'auteur mais qui ne partage pas l'idée d'une déclaration universelle des droits de la femme à côté de la déclaration uni-

verselle des droits de l'homme. Il aborde tour à tour le pluralisme et l'universalité des droits de l'homme, ce qu'il appelle «une sorte de galaxie de droits des êtres humains», mais le pluralisme ne doit pas signifier indifférence, ce qui laisse donc entrevoir le droit à l'ingérence. Il termine son article par les garanties indispensables au respect des droits de l'homme.

L'intervention de Georges-Henri Dumont analyse les actions concrètes de l'UNESCO en matière de droits de l'homme. Les travaux des experts, les différentes publications dont notamment le manuel de Karel Vasak destiné à l'enseignement des droits de l'homme dans les universités et l'action normative dont notamment les conventions, les recommandations et les déclarations sont des éléments importants dont fait mention l'auteur.

Dans la deuxième partie, les droits fondamentaux sont analysés sous divers aspects. Jean Étienne aborde l'analyse sous l'angle philosophique en affirmant que la dignité qui s'attache à chaque personne et qui la rend objet d'un respect inconditionnel est à la base de la théorie des droits de l'homme, l'homme dans sa dignité universellement humaine. Guy Haarscher fait un certain nombre de considérations sur la notion de droit de l'homme dans sa relation avec la notion de droit collectif; l'homme est considéré ici en tant qu'individu comme tel, où qu'il soit, quel qu'il soit. La morale des droits de l'homme est selon l'auteur «de défendre non pas les gens qu'on aime, mais également, et surtout, ceux que l'on n'aime pas ou auxquels on est tout à fait indifférent, des gens qu'on ne connaît pas, qu'on ne connaîtra jamais, et qui n'existent peut-être même

pas encore...». Ensuite, les aspects juridiques ont été abordés par divers auteurs dont entre autres Eric Totah, Noël Madounga, et Pierre Verjans. Jean Pierre Machelon résume l'ensemble des thèmes abordés dans sa synthèse qui clôt cette partie. L'auteur fait mention de la théorie des générations des droits de l'homme: droits civils (18^e siècle), droits économiques (19^e siècle) et les droits dits de solidarité (20^e siècle).

La plupart de ces idées sont reprises dans la dernière partie et analysées en rapport avec la Résolution de Dakar, la Charte africaine des droits de l'homme, la Charte de Banjoul et la Communauté économique européenne. On constate que la notion de solidarité francophone prend de plus en plus corps en ce qui concerne les droits fondamentaux de l'homme.

C'est sans aucun doute une contribution très utile à la connaissance des droits de l'homme, notamment dans l'espace francophone d'Afrique où s'organise la démocratie.

Michel HOUNDJAHOUÉ

ENA / Cotonou,
ENAP / Montréal

ÉCONOMIE INTERNATIONALE

BHAGWATI, Jagdish and IRWIN, Douglas A. (Ed.) *Political Economy and International Economics*. Cambridge (MA), The MIT Press, 1991, 592p.

Jagdish Bhagwati, le théoricien de l'économie internationale, actuellement

professeur à l'université Columbia, est connu pour son aptitude à capter les nouveaux courants de la science économique en avance sur les autres, et pour sa présentation non conventionnelle de sa recherche, toujours teintée d'humour et astuce. Ces deux caractéristiques se retrouvent dans le recueil d'essais – le cinquième – qu'il fait paraître en 1991 sous la rédaction de l'un de ses anciens étudiants au MIT, regroupant des travaux publiés depuis 1984 dans des revues scientifiques (certaines difficiles d'accès comme *The Pakistan Development Review*), ou ouvrages collectifs, ou encore des conférences publiques. Une seule de ces contributions est originale très «bhagwatiennne» par son titre («le puzzle de l'incidence: la pièce manquante du Prince dans Hamlet») et son occurrence (il s'agit d'une note sur la neutralisation des effets de change par les barrières non tarifaires, phénomène souvent oralement expliqué ces dernières années par Bhagwati, et celui-ci profite de l'occasion pour «caser» élégamment ce «petit» problème à grandes implications, tant sur la science économique que sur la politique commerciale).

Pour l'essentiel l'ouvrage est une application de l'«économie politique» au domaine de l'économie internationale, quoiqu'une part non négligeable du livre soit consacrée à la nouvelle théorie du commerce international liée à la prise en considération des marchés de concurrence imparfaite et intégrant les acquis de la théorie de l'organisation. La *political economy*, qui possède une connotation différente en Amérique du Nord et en Europe, a été longtemps vue aux États-Unis comme le refuge de gauchistes hostiles à la formalisation par idéologie si ce n'était par incapacité. Elle devient aujourd'hui une dis-